



www.ifebenelux.com

J E U D I 2 9 S E P T E M B R E 2 0 0 5 - L E R O Y A L - L U X E M B O U R G

Tirez parti des nouveaux atouts de

-100 € HT
pour toute inscription
reçue avant le 09/06/05

la titrisation luxembourgeoise

Journée animée par

Charles Muller
ALFI

Ari Gudmannsson
Isabelle Lebbe
ARENDET & MEDERNACH

Henri Delwaide
DELWAIDE AVOCATS

Viviane de Moreau d'Andoy
BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Denis Van den Bulke
VANDENBULKELAWFIRM

France Colas
DEXIA FUND SERVICES

Rolf Caspers
DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG

Laura Molenkamp
BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

Jean-Michel Pacaud
ERNST & YOUNG SA

ANALYSEZ LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PLACE LUXEMBOURGEOISE

- **Le marché de la titrisation en Europe : quelles nouvelles perspectives ?**
- **La loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation : quelles difficultés pratiques de mise en œuvre ? Quelles solutions ?**
- **Quels avantages de la titrisation luxembourgeoise ? Bénéficiez d'une comparaison Belgique, Pays-Bas, Irlande, France, Royaume-Uni**
- **Table ronde : quelles opportunités pour les service providers luxembourgeois ?**

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Renseignements programme :

Stéphanie LEROY FARASSE
Tél. : +33 (0)1 44 09 24 21
sleroy@efe.fr

Renseignements inscriptions :

IFE BENELUX - ifebenelux@ifexecutives.com
51 B, Chaussée de Charleroi - B - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 15 - Fax : +32 (0)2 534 89 81

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Secteur d'activité :

N° TVA :

Adresse :

.....

Tél. :

Fax :

e-mail :

OUI, je m'inscris au stage « **Tirez parti des nouveaux atouts de la titrisation luxembourgeoise** » du 29 septembre 2005
Tarif : 850 € HT (+ TVA 3 %)

OUI, je m'inscris avant le 09/06/2005 et je bénéficie de 100 € HT de réduction

26039 F1

Les avantages compétitifs de la titrisation luxembourgeoise dans un marché concurrentiel

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2005

Président de séance : Charles Muller - Directeur juridique et fiscal - ALFI

Accueil des participants

Allocution d'ouverture

Le marché de la titrisation en Europe : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives

- L'état du marché en termes d'actifs et de valeurs
 - Au Luxembourg
 - À l'étranger : comparaison avec UK, Espagne, Italie, France, Pays-Bas...
 - Vers de nouveaux actifs titrisables ? Le traitement des actifs loués : des créances futures, des biens incorporels... ?
 - Contraintes et limites de la titrisation
- L'état du marché en termes de structures
- Le profil d'investisseurs
- La mise en perspective du marché
- Exemple de financement d'une acquisition par titrisation : les techniques d'évaluation

Les difficultés pratiques de mise en œuvre du nouveau régime de la titrisation : éléments de réponse

- La détermination du champ d'application de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation
- Le régime juridique, comptable et fiscal applicable aux véhicules à compartiments
- La titrisation d'actifs par l'émission de titres de capital
- Les modalités de l'agrément et de la surveillance par la CSSF de certains véhicules de titrisation
- L'efficacité de certaines dispositions favorables à la titrisation dans le contexte d'opérations transfrontalières
- Le traitement fiscal des opérations de titrisation

Ari Gudmannsson

Partner

ARENDDT & MEDERNACH

Pause-café

Avantages et spécificités comparés de la titrisation belge, néerlandaise et irlandaise avec le régime luxembourgeois

- Le cadre juridique applicable
- Les types d'actifs titrisables : les pratiques juridiques et de marché
- Les véhicules de titrisation : les règles de constitution, d'approbation, de fonctionnement et de contrôle
- Quelle possibilité de multiseller securitization (un SPE pour plusieurs originators) ?

- Traitement fiscal des véhicules de titrisation, des opérations de transfert d'actifs, des paiements faits aux investisseurs
- Traitement comptable : la titrisation est-elle comptabilisée comme une vente ? L'analyse comptable reflète-t-elle l'opération ?

Belgique: Henri Delwaide

Avocat

DELWAIDE AVOCATS

Irlande : Viviane de Moreau d'Andoy

Senior Legal Adviser

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Déjeuner

Analyse comparative (suite)

- Processus de vente, transfert et isolation des actifs titrisés : techniques disponibles et efficacité de transfert
- Les contraintes éventuelles en matière de secret bancaire et de protection des données personnelles
- Les incidences du régime de la faillite sur l'originator et sur le véhicule de titrisation
- Quel traitement réservé aux investisseurs ? Accès limité à certains investisseurs, droit à l'information et protection éventuelle

Belgique : Henri Delwaide

Irlande : Viviane de Moreau d'Andoy

Synthèse : quels avantages de la titrisation luxembourgeoise comparés aux régimes belge, néerlandais, irlandais, français, anglais... ?

- Types d'actifs et mécanismes de prise en charge des risques : quelles limites ?
- Reconnaissance de la validité des clauses assurant le caractère "bankruptcy remote" du véhicule (non petition, limited recourse...)
- Cotation des titres émis par le SPV
- Possibilité de créer des compartiments ou d'émettre des "tracker shares"
- Régime fiscal des SPV et leur distribution

Denis Van den Bulke

Avocat à la Cour

VANDENBULKELAWFIRM

Isabelle Lebbe

Partner

ARENDDT & MEDERNACH

Pause-café

Table ronde Quelles opportunités pour les service providers luxembourgeois ?

- La titrisation : stratégie de niche ou véritable axe de développement pour les banques luxembourgeoises ? Quels avantages compétitifs peuvent-elles valoriser ?

- Services aux organismes de titrisation : des similarités et des différences avec les OPC (organisation, procédures, systèmes d'information, compétences humaines)
- Quelle tarification des services faut-il adopter ?
- Faut-il créer une fonction de représentant fiduciaire ? Quels enjeux et missions spécifiques ?

France Colas

Product Development

DEXIA FUND SERVICES

Rolf Caspers

Business Manager Capital Markets Group

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG

Laura Molenkamp

Head of Financial Services

BANQUE GÉNÉRALE DU

LUXEMBOURG

Modérateur : Jean-Michel Pacaud

Partner

ERNST & YOUNG SA

Clôture de la journée

À qui s'adresse ce stage ?

Dans les banques, fonds d'investissement, sociétés d'assurances, sociétés de gestion, de bourse, d'OPC :

- Directeurs financiers, fiscaux et juridiques
- Responsables de l'ingénierie financière
- Responsables de gestion de portefeuilles
- Auditeurs
- Risk managers
- Administrateurs, présidents et directeurs généraux
- Avocats, consultants

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Appréhender le marché européen de la titrisation
- Comparer les avantages du Luxembourg par rapport à d'autres places comme la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas...
- Mesurer l'intérêt de la titrisation pour un service provider luxembourgeois

Quelle est la méthode de travail ?

- Exposés comparatifs et pratiques présentés par des experts de la matière
- La remise d'un support écrit détaillé en début de séminaire
- Des intervalles réservés aux questions des participants